

Avant- Programme

Championnats Interrégionaux

Elite - Individuel U19, Senior et

para-aviron 2026

Critérium Interrégionale U17

Gravelines

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

GÉNÉRALITÉS

1 DATES et LIEU

Les Samedi 14 et Dimanche 15 Mars 2026

PAarc des Rives de l'Aa, Gravelines

Lundi 16 Février	08h Ouverture des inscriptions
Mardi 03 Mars	14h Clôture des inscriptions
Vendredi 06 Mars	18h Envoi du programme prévisionnel des courses
Vendredi 13 Mars	19h Réunion des délégués Club House
Lundi 16 Mars	16h Retour à la FFA de la liste Des bateaux qualifiés

2 RÉPARTITION DU NOMBRE DE QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les championnats soumis à des quotas de qualification, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Catégories		
	U19 et Senior	U17
Total de qualifiés	30	24
Nord-Est	6	5
Nord-Ouest	9	6
Sud-Est	9	8
Sud-Ouest	6	5

En cas de quotas non remplis :

- Championnats interrégionaux Elite Individuel : aucune place ne sera proposée.

3 ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales en France sont faits sur l'[Intranet fédéral](#).

Être en possession s'une licence sportive fédérale pour la saison 2025-2026 et d'une pièce d'identité.

3-1 Équipages homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreurs licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

3-2 Équipages de ligues ou équipages mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la coordinatrice technique de zone sur demande écrite des clubs concernés.

Faire parvenir ce mail à l'adresse suivante : charlotte.culty@ffaviron.fr avant la date de clôture des engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-3 Équipages composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipages mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

3-4 Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs U17 participant aux championnats de France et à leurs épreuves qualificatives dans la catégorie Séniors sans visite médicale spécifique d'aptitude.

3-5 Droits d'engagement

Des droits d'engagement sont de 10€/siège pour les Championnats Interrégionaux. Règlements par chèque à l'ordre de la Ligue des Hauts de France d'Aviron au plus tard lors de l'émargement à la réunion des délégués.

En cas de non-paiement, le départ à la première course ne sera pas possible.

3-6 Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur Ffaviron.fr trois heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreurs.

3-7 Règlement des championnats et critères

Voir l'annexe du règlement intérieur de la FFA

En cas d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

Conformément à l'article 7 du règlement des championnats : « les équipages concernés peuvent être autorisés à participer mais dans ce cas, l'association concernée est :

Redevable, par équipage concerné, d'une amende équivalente à deux fois le droit d'inscription de l'équipage versée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative du championnat.

Privée, de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du championnat dans les épreuves concernées, dans le cadre des classements des clubs visés aux articles 9, 10, 11. »

4 REUNIONS DES DÉLEGUÉS

Elle aura lieu à 19h dans le club house du club d'aviron de Gravelines.

Conformément à l'article 25 du code des régates, la présence d'un délégué est obligatoire, sous peine d'amende.

5 FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions : sur l'[Intranet fédéral](#).

Après la clôture des inscriptions : les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 50 euros sera appliquée au club.

6 ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, le président de jury (PDJ) fait remplir par les clubs concernés le formulaire officiel de déclaration d'accident. Ce dernier sera signé par les clubs et le PDJ. Il sera joint au PV de régate et transmis à la FFA.

La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

7 COULEURS DES AVIRONS

Il est rappelé que l'article 18 - 6 du code des régates, qui traite, en autres, de la couleur des palettes : « Elles doivent être peintes d'une manière identique sur les deux faces aux couleurs de l'association... », s'appliquera à toutes les épreuves nationales et à leurs épreuves qualificatives sans exception.

Cependant, des dérogations seront accordées, uniquement :

- Aux équipages de pôle et aux équipages para (matériel spécifique individualisé) pour les championnats de France Elite - Individuel et épreuves qualificatives.
- Seuls les équipages complets du CNE pourront utiliser les couleurs de l'équipe de France.
- Aux clubs ayant eu recours à une location de bateaux et de pelles auprès d'un constructeur.

Pour faciliter le contrôle lors de la réunion des délégués, la liste des clubs concernés sera envoyée à la fédération par le constructeur avant le championnat.

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE



8 NUMÉROS

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Code des régates – Article 28 : Le numéro du couloir attribué devra être clairement identifié sur support rigide opaque en chiffre blanc sur fond noir ou noir sur fond blanc. Sa taille devra être au moins de 18 cm de haut pour une épaisseur le trait de 3 cm de large. La mise en conformité du numéro pourra être demandée avant l'embarquement.

9 INFORMATIONS

Services de secours positionné au niveau des salles du PAarc et assuré par la société FFSS.

Entrainements sur l'eau : l'entraînement se fait sous la responsabilité des clubs, possible à partir de 07h du matin. Fermeture du bassin 30 min avant l'horaire de la première course et réouverture à l'issue de la dernière course après autorisation du président de jury.

CONTACTS :

Coordonnateur zone Nord Est : Léo RONCHARD 07.82.77.79.68
Référente Technique Sportif : Charlotte CULTY 06.33.82.73.59
Correspondant Club Organisateur : Arnaud BLOCKET 06.01.43.20.49
Responsable sécurité du bassin : Arnaud BLOCKET
Président de jury : Nicolas DEVEMY. 06.60.80.97.56

Inscriptions/ forfaits : charlotte.culty@ffaviron.fr

Comité d'équité

- Il sera composé du coordinateur de zone, du référent technique, du correspondant club organisation, du président de jury, du manager de zone du haut niveau et des deux présidents de ligue.

10 RESTAURATION

Des repas chauds peuvent être fournis par l'organisateur, sur commande auprès du club de Gravelines pour la restauration du midi.

Via ce lien :

<https://www.helloasso.com/associations/gravelines-aviron/evenements/repas-championnat-de-zone-nord-est>

CHAMPIONNATS INTERRÉGIONAUX ELITE INDIVIDUEL U19, SÉNIOR ET PARA-AVIRON, CRITERIUM U17

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MARS 2026

1 CALENDRIER

- Lundi 16 février 08h00 ouverture des inscriptions sur l'[Intranet fédéral](#)
- Mardi 03 mars 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur ffaviron.fr
- Lundi 16 mars 16h00 retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2 ÉPREUVES

U17 - distance de course 2000m

1	U17F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
2	U17H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
3	U17F1x	1 rameuse en couple
4	U17H1x	1 rameur en couple

U19 - distance de course : 2000 m

5	U19F2-	2 rameuses en pointe sans barreur
6	U19H2-	2 rameurs en pointe sans barreur
7	U19F1x	1 rameuse en couple
8	U19H1x	1 rameur en couple

SÉNIOR – distance de course : 2000 m

9	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur
10	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur
11	SF1x	1 rameuse en couple
12	SH1x	1 rameur en couple

(embarcation libre) – classification couple

(embarcation libre) – classification couple

dont 2 rameuses para ou 1 rameuse para et 1 guide (femme valide)

dont 2 rameurs para ou 1 rameur para et 1 guide (homme ou femme valide)

(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)

(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)

(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

(bateau World Rowing - assise fixe - flotteurs facultatifs)

PARA-AVIRON – distance de course : 2000 m

13	SF1x PR3	1 rameuse en couple
14	SH1x PR3	1 rameur en couple
15	SF2- PR3	2 rameuses en pointe sans barreur
16	SH2- PR3	2 rameurs en pointe sans barreur
17	SF1x PR1	1 rameuse en couple
18	SH1x PR1	1 rameur en couple
19	SF1x PR2	1 rameuse en couple
20	SH1x PR2	1 rameur en couple

(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)

(bateau World Rowing - assise fixe avec dossier - flotteurs obligatoires)

3 RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Brevets de rameur

Pour pouvoir participer aux critériums U17, les rameurs doivent être titulaires du « Brevets d'aviron eaux intérieures – Niveau 3 ».

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France Elite – Individuel ainsi que le Critérium national U17 sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

Les équipages ayant annoncé, lors de la réunion des délégués, leur non-participation au championnat de France libèrent le quota qu'il pourraient obtenir pour un autre équipage.

Pour les équipages mixtes de zone et hors-zone, un quota supplémentaire est attribué par équipage présent dans les quotas. Ces équipages sont qualifiés et cèdent leur quota à l'équipage suivant.

La qualification pour le championnat de France bateaux courts s'opère par 3 voies différentes :

- En amont: Les équipages ou athlètes qualifiés directement par la DTN (cf. Règles de sélection)
- Aux championnats interrégionaux Elite – Individuel (selon les quotas attribués par zone en page 4 ou règle spécifique pour les para). Attention : aucune demande de ratrappage ou de dérogation pour quelque motif que ce soit ne sera acceptée.
- A posteriori: la DTN peut rattraper des athlètes U19 et U23 identifiés (cf. Règles de sélection)

Engagements

Les engagements sont libres et se font uniquement sur l'[Intranet fédéral](#) par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

4 RÉGLEMENTATION PARA-AVIRON

Les rameuses et rameurs para-aviron doivent être déjà classifiés pour pouvoir être engagés et titulaires du « Brevet de rameur d'accès à la compétition handicaps ».

Qualifications para-aviron

Pour se qualifier au championnat de France Elite - Individuel para-aviron, les équipages doivent réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieure de plus de 20 % à celle réalisée par le bateau le plus performant de la journée.

Exemple: Meilleur temps de référence de la journée SH1x: 95 % du temps de référence. Les rameurs et rameuses para-aviron doivent réaliser une performance supérieure à 75 % du temps de référence de leur catégorie.

5 PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Le programme des épreuves qualificatives ainsi que le crew-timer seront disponibles sur le site internet des Hauts de France.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives :

- Les coordonnateurs de zone retournent à la FFA, pour le **lundi 16 mars 2026 à 16h00**, la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota.
- Les engagements au championnat de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats interrégionaux en fonction des résultats, dans la limite des quotas de chaque zone.
- En cas de refus de qualification, les clubs concernés doivent prévenir le coordonnateur de zone **avant le lundi 16 mars 2026 à 12h00**.
- En cas de quotas non remplis, les places disponibles ne seront pas attribuées.

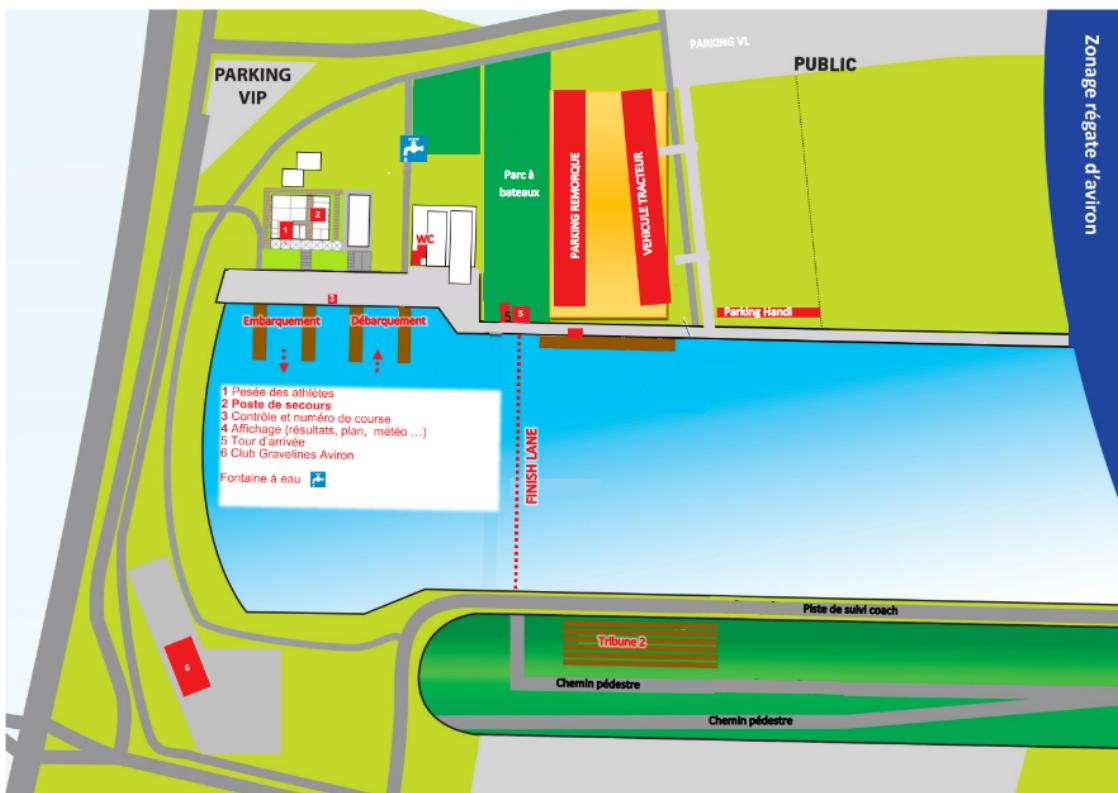
CHAMPIONNAT INTERRÉGIONAL ELITE INDIVIDUEL U19, SÉNIOR ET PARA-AVIRON, CRITERIUM U17

Système de qualification

- La répartition du PCM est faite en fonction des résultats de la saison en cours.

De 1 à 6 partants	PCM Finale	L'ordre d'arrivée permet d'attribuer les couloirs pour la Finale A
De 7 à 8 partants	PCM 2 séries 1 repêchage Finale A et B	Répartitions en escargot dans les 2 séries en fonction du classement du PCM 2er en finale A, les autres en repêchage 2er en finale A Finale B à partir de 8 partants
De 9 à 12 partants	PCM 2 séries 2 repêchages Finale A et B	Répartitions en escargot dans les 2 séries en fonction du classement du PCM 2er en finale A, les autres en repêchage 1 ^{er} finale A
De 13 à 18 partants	PCM 3 séries 2 demi-finales Finale A et B, Finales de classement	Répartitions en escargot dans les 2 séries en fonction du classement du PCM 4ers en demi-finale, les autres en finale C Les 3 premiers en finale A, les 3 suivants en finale B Finale C à partir de 14 partants
De 19 à 24 partants	PCM 4 séries 2 demi-finales Finale A et B, Finales de classement	Répartitions en escargot dans les 4 séries en fonction du classement du PCM 3ers en demi-finale, les 4 ^e en finale C, les deux meilleurs temps des 5 ^e en finale C, et les autres en D Les 3 premiers en finale A, Les suivants en finale B Finale D à partir de 20 partants
Plus de 25 partants	PCM 4 séries 2 demi-finales Finale A et B, Finales de classement	Répartitions en escargot dans les 4 quarts-de-finales en fonction du classement du PCM Les 3 premiers en demi-finale, Les 4èmes de chaque série + les 2 meilleurs temps en finale C, les autres en finale D Les 3 premiers en finale A, les 3 suivants en finale B Finale C et D, puis Finale E à partir de 26 partants, Finale F à partir de 32 partants

Plans d'ensemble du site de compétition

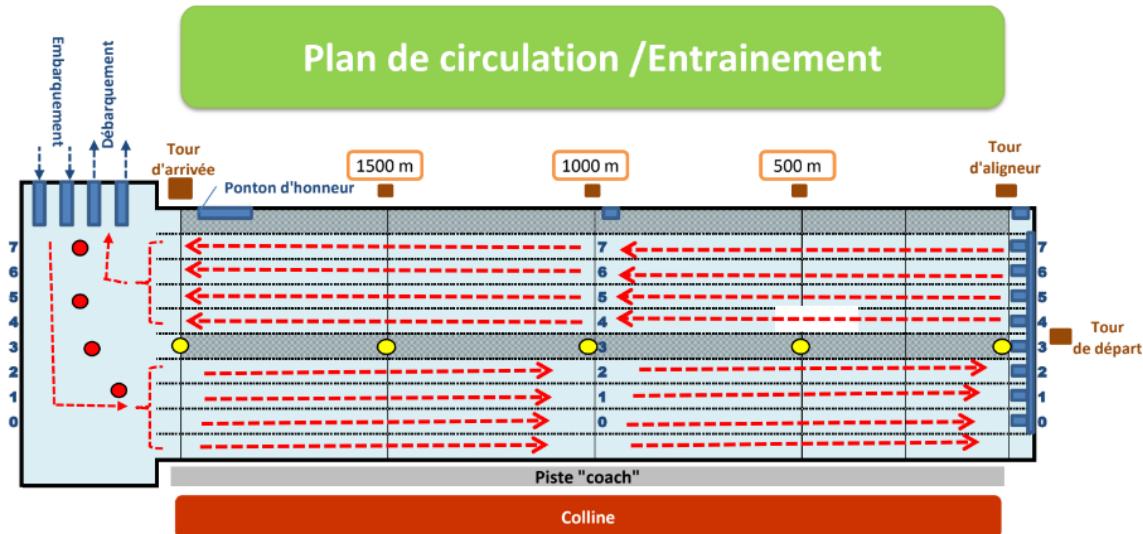


Réervation des repas

Formulation disponible en annexe à l'avant programme

<https://www.helloasso.com/associations/gravelines-aviron/evenements/repas-championnat-de-zone-nord-est>

Plans de circulation sur le bassin



Ouverture vendredi 14h surveillé jusque 19h

Samedi et dimanche : 7h00 à 30 min avant le 1er départ

Après la fin de compétition jusqu'à 19h

Le plan de circulation du contre la montre sera communiqué après la réunion du comité d'équité.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Plan de circulation- Compétition 2000m

